

**DÉPARTEMENT
Saône et Loire**

Séance du 09 juillet 2025

Date : 09/07/2025

Numéro : 36/2025

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 10

Absents excusés : 5

Absents non excusés : 4

Retard : 0

Pouvoirs : 1

Pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION

01/07/2025

DATE D’AFFICHAGE

11/07/2025

L’an deux mille vingt-cinq, le 09 juillet à Dix-neuf heures et zéro minute, Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes Isabelle BREUER, Fernande HELENA, Christiane DEBATTY, Pascale PERIER, Florence GALVAING, Mrs José DE SOUSA, Patrick CHARLES, Jean-François SIRANDRE, Guy CONON

Absents excusés : Mrs Daniel SUBIRANIN, Gérald NEVORET, François MAUCHAND, Christophe JACQUEMIN, Mme Claudie JOBARD.

Absents non excusés : Mrs Jean-Baptiste COUTACHOT, Laurent VAN ASSEL, Mickaël PAVAT, Mme Manon JOLIVET,

Pouvoirs : Daniel SUBIRANIN a donné pouvoir à Fernande HELENA.

Retard : aucun

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Enfance – Restaurant scolaire tarif repas annule et remplace délibération 33-2025

Mme La Maire expose au Conseil Municipal que la tarification des repas a été fixée par **délibération n°33/2022 en date du 29 septembre 2022**, applicable au **1er janvier 2023**,

Pour tenir compte de l’augmentation des matières premières et des charges afférentes au bâtiment et au personnel.

Il est proposé de fixer le prix du repas à :

Quotient familial	Prix repas réservé avant le 25 du mois précédent via Portail Familles	Prix repas réservé après le 25 du mois précédent via le Portail Familles
Tranche 1- 0 à 600	1€	1€
Tranche 2- 601 à 810	4€	5€
Tranche 3- ≥ 811	4.80€	6.00€

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le 21/07/2025

ID : 071-217101708-20250709-36_2025-DE



Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **FIXE** la tarification des repas au restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2025, comme indiqué ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le 21/07/2025

ID : 071-217101708-20250709-36_2025-DE



POUR EXECUTION CONFORME,

Certifié Exécutoire,

La Maire, Marie-Claire DILLY.

